

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC**

SÉANCE du Jeudi 15 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le quinze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du huit décembre 2022, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Madame Nathalie BRUNET, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Christine MARROT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE à Madame Patricia GAU

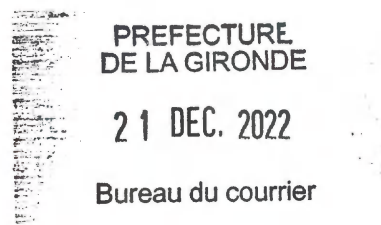
Monsieur Jean-Luc BOSC à Madame Nathalie BRUNET

Madame Martine JULLIEN à Madame Marie-Claire KARST

Madame Marie-Pierre LAFARGE à Monsieur Serge BILLIERES

Absents excusés : Monsieur Franck RAYNAL, Président

Madame Zeineb LOUNICI, Madame Christel CHAINEAUD



Secrétaire de séance : Madame Nathalie BRUNET

Délibération 2022-76

Objet : Convention de mise à disposition de la Maison de l'Accompagnement avec l'association « la Villa de l'Accompagnement »

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Face à l'accroissement des maladies chroniques, aux progrès de la médecine et au vieillissement de la population, chacun est confronté à la finitude, à un départ parfois complexe.

Confrontés à des situations humaines extrêmes, les professionnels se retrouvent souvent démunis, en questionnement sur leur éthique sans qu'il n'existe de position préétablie.

Le développement des actions d'accompagnement auprès des personnes malades, des aidants, des proches, des professionnels et des bénévoles est un véritable enjeu de société et de solidarité citoyenne. Celui-ci devra se faire en partenariat avec différents acteurs.

Créé en 2019 par le FAASP (Fonds Aquitain d'Accompagnement et de Soins Palliatifs), La Villa de l'Accompagnement est une association qui gère des espaces ressources. Ces lieux sont destinés à toute personne (aidants, professionnels socio-sanitaires, personnes malades, familles ou proches) confrontée à la maladie chronique évolutive. Hors contexte familial ou hospitalier, la Villa de l'accompagnement permet d'être soutenu, de se ressourcer, de prendre soin de soi et de ses proches pour mieux vivre la vie au quotidien. Animées par des professionnels volontaires et des bénévoles accompagnants formés, les activités proposées sont gratuites et se font individuellement ou en petit groupe.

La Ville de Pessac dans le cadre de sa politique de solidarité menée par le CCAS, souhaite agir dans le domaine de la santé et de l'accompagnement des personnes confrontées à la maladie en leur proposant une offre diversifiée d'actions. Ainsi, elle s'engage dans la création d'un espace ressource et dans le soutien des actions mis en place par l'association.

Etant donné la mise à disposition du local par la Ville au CCAS, à titre gratuit avec sous occupation autorisée, en vue de la création de cette nouvel espace ressource nommé la Maison de l'Accompagnement,

Considérant que le CCAS de Pessac a déjà mis à disposition des espaces dédiés à l'association La Villa de l'Accompagnement en attendant l'ouverture de la Maison de l'Accompagnement,

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à :

- Signer la convention de partenariat avec la Villa de l'Accompagnement et tous documents s'y rapportant.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOpte** cette **délibération à l'unanimité**.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la Santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

21 DEC. 2022

Bureau du courrier